

Le - Temps - Arrive

Les Rhumes, la Grippe

Pour prévenir les Rhumes et la Grippe qui attaquent presque toutes les gens, il faut avoir premièrement le système respiratoire surtout dans l'état de santé le plus parfait et alors quand bien même l'on serait exposé aux froids ou aux pluies de la saison nous n'en recevrons aucun tort.

Huile Foie de Morue, Bourbon de miel

Nous vendons chaque année des quantités immenses de cette préparation, plus qu'ailleurs et c'est dû aux soins avec lesquels nous choisissons les différents ingrédients qui entrent dans cette préparation.

Cie des Pharmacies Leger Moncton et Shédiac

Lowther Hotel, AMHERST, N. E.

Bonnes chambres, bonne table, soins empressés et prix modiques. Olivier T. Leger, propriétaire 24 octobre 1914

S. J. Vienneau,

Encanteur public pour le Comté de Westmorland, Saint-André, N. B. Toute lettre ou demande par la maille recevra une prompt attention. — 20 oct. 1914

Chapeaux & Modes

Mlle Leonie Doiro

annonce respectueusement au public qu'elle vient recevoir un superbe choix de CHAPEAUX et de MODES de dernière coupe et qu'elle débitera à bon compte à son aimable clientèle. Grande ouverture et étalage jeudi et vendredi de cette semaine. Venez tous.

Animaux égarés

Une truie, couleur blanche, avec l'ongle droit gauche et l'oreille gauche droite, et un mouton, couleur noire, avec une écharpe sur l'oreille droite et le bout de la queue gauche coupés, sont perdus à la grange du comte ou des propriétaires peuvent les avoir en payant la taxe d'octroi et d'annonce. Si solution n'est pas faite d'ici au 24 janvier, les seront vendus. DONAT T. MAILLET, St-Eduard de Mont, 15 jan.—ac.

On demande

Pour le prochain terme, dans le district No 13, paroisse de Damas, Kent, un instituteur ou une institutrice de 3e classe, pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser au mentionnant le salaire.

PHILIPPE D. GOGUEN, Secrétaire des Commissaires. Cocagne, Kent, N. B., 17 juin 1913—ac.

On demande

Pour le prochain terme, dans le district d'école No 2, Cormier Village, un instituteur ou une institutrice de 2e classe pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser aux sous-signés et mentionnant le salaire demandé.

LOUIS ROBICHAUD, PHILIPPE BELLIVEAU, JOHN LEGER, 18 nov. 1913—ac.

LE MONITEUR ACADIEN

Organe des populations françaises des provinces maritimes. Paraît le jeudi de chaque semaine. Abonnement: Un an, \$1.00; 6 mois, 50c. Payable d'avance. On exige \$1.25 par an quand il n'est payé qu'à la fin de l'année.

LE MONITEUR ACADIEN

SHÉDIAC, 26 FÉV. 1914.

LE MONITEUR ACADIEN

SHÉDIAC, 26 FÉV. 1914.

PARLEMENT FEDERAL

Ottawa, 19.—L'événement le plus important de la journée, c'est le choix du personnel de la commission chargée par les Communes de dresser la nouvelle carte électorale. M. Laurier a obtenu ce qu'il désirait, une commission de 9 députés. Mais M. Borden, s'il a fait cette concession, en a profité pour inclure, dans le comité, trois ministres, au lieu d'un seul. La gauche aura, pour la représenter, un ancien ministre, M. Bédard, et trois députés, MM. Buchanan, Macdonald et Pardee. La droite, elle, aura trois ministres, MM. Pelletier, Rogers et Reid, et deux députés, MM. Bennett, de Calgary, et Rhodes, du Nouveau-Brunswick.

Hors la nomination de cette commission, la Chambre a profité du vote de certaines sommes d'argent au ministère du Commerce pour se faire expliquer le fonctionnement de la commission du commerce impérial, et pour attaquer un peu le ministre quant à son attitude à propos des taux de fret océanique. La discussion à ce sujet s'est prolongée une partie du jour. MM. Foster et Laurier, ainsi que W. F. Maclean, y ont participé. Ce dernier en a profité pour attaquer à fond par voies ferrées et océaniques, le transport par voies ferrées et océaniques. Il les déclare hors-la-loi ("outlaws"). Sauront-ils tout assez intéressante.

Dès le début de la séance, aujourd'hui, M. Borden donnait une réponse affirmative à ceux qui voulaient une commission du remaniement composée de 9 membres, au lieu de 7 seulement. "Quant à moi, j'en tiens pour 7 membres", dit-il; "et les raisons qui militent en faveur d'une commission de 9 membres, si elles sont admissibles, ne me semblent pas toutefois des plus convaincantes. Plus le nombre des commissaires est restreint et plus il est facile, d'habitude, d'en venir à une entente satisfaisante et rapide. Mais je ne tiens pas si fort à une commission de 7 membres; et puisque M. Laurier en suggère 9, va pour 9 commissaires". La seconde lecture du projet de loi une fois faite, M. Borden propose donc de le référer à une commission spéciale de 9 membres, dont 4.—MM. Bédard, Buchanan, Macdonald et Pardee,—sont oppositionnistes, et 5.—MM. Pelletier, Bennett, Reid, Rogers et Rhodes sont ministériels. En 1903, il n'y avait pas un ministre dans cette commission. Cette année, il y en a 3.

Le personnel de la commission agréé à la Chambre; du moins, elle en paraît satisfaite, pour l'heure. Disons aussi que, tant d'une part que de l'autre, les commissaires sont des gens bien vus de leur parti. M. Bédard, courtis, d'excellente humeur, mais tenace et habile, en dépit de son air de nonchalance apparente, dirigera l'élément oppositionniste. Il aura fort à faire, quant au remaniement de la carte de Québec; il lui faudra tenir tête au président de la commission, M. Pelletier, un des avocats les plus retors et les plus féconds en ressource, au Barreau québécois, et dont les cartons renferment, dit-on, une nouvelle carte électorale de Québec qui n'agrèra certes pas aux libéraux de cette province. M. Macdonald, de Pictou, représentera l'élément libéral des Pro-

vinces Maritimes, à la commission; il aura, pour adversaire désigné, M. Rhodes, de Cumberland, Nouvelle-Ecosse. Tous deux sont avocats. M. Macdonald, plus âgé que M. Rhodes, a plus d'expérience que lui, dans les affaires parlementaires, et il est plus roué. Mais M. Rhodes saura certes exposer et défendre ses opinions de manière intelligente; car, parmi l'élément conservateur des Provinces Maritimes, il tient une excellente place. M. Pardee, le whip principal des libéraux, est autrement plus fort, à tous points de vue, que M. Reid, le ministre des douanes; tous deux représentent l'Ontario, dans la commission. M. Reid aura besoin de l'assistance de ses collègues pour rouler M. Pardee. M. Buchanan, un libéral albertain, intéressé dans le Herald de Lethbridge, s'il est moins loquace que M. Bennett, de Calgary, représentant conservateur de l'Ouest dans la commission, et s'il est moins brillant aussi, est tout aussi solide que lui, sinon davantage. Le choix de M. Buchanan, pour la gauche, est heureux. Reste le cinquième,—et non le moindre,—représentant de la droite, M. Rogers, le ministre des Travaux Publics, dont le calme, l'esprit d'audace, la confiance en ses ressources, et la connaissance des mœurs électorales,—les mœurs d'avant la réforme promise par le parti conservateur,—seront un atout de quelque importance, pour le parti conservateur, dans la partie qui va s'engager. Les deux équipes s'alignent bien, elles peuvent se mesurer. Celle des ministériels a le nombre; c'est déjà un avantage, car la majorité décide. L'autre a la cohésion. Il est possible que toutes deux s'entendent assez bien, et que les travaux de la commission marchent à bonne allure, sans trop de heurts. Il y en aura toutefois, c'est certain, surtout à propos des délimitations des comtés dans le Québec.

M. Laurier a remercié M. Borden d'avoir accédé à sa suggestion, favorable à une commission de 9 membres, et exprimé l'espoir que tout ira bien. Si M. Borden a fait plaisir à M. Laurier, il lui a aussi ménagé une petite surprise, de nature à jeter un peu d'ombre sur ce plaisir: la présence de M. Rogers dans la commission, présence imprévue et dont les libéraux se seraient bien dispensés. Ils eussent, paraît-il, tout autant aimé une commission de 7 membres, dont M. Rogers eût été absent. Mais les libéraux sont beaux joueurs; et cet atout de M. Borden ne les effraie pas autrement.

M. John H. Kelly, ministre Québec, 20 février.—Parmi les nominations prochaines les plus certaines, on signale celle de M. John Hall Kelly, député de Bonaventure, comme future ministre de la Colonisation à la place de l'hon. M. Devlin. Hier, au moment de la séparation, personne ne se faisait scrupule d'aller donner la main au député et de lui manifester l'espoir qu'à la prochaine session il siégerait sur l'une des banquettes ministérielles. Il semble que la députation en général accueillerait avec satisfaction cette nomination.

M. John Hall Kelly, fils de feu M. Manceur James Kelly et de Sarah Bridget, née Hall, est né à Saint-Godfrey, comté de Bonaventure, Qué., le 1er septembre 1879. Il a fait ses études au collège St-Joseph de Memramcook, N. B., puis à l'université Loyola; il fut reçu licencié en 1901, avec grande distinction. En 1902 il était administrateur et allait s'établir à Moncton, où il ne tarda pas à acquiescer une bonne clientèle. Il fut beaucoup de succès dans ses civiles et criminelles. En 1905, il organisa la compagnie de télégraphie sans fil, et Gaspé, il y fut nommé directeur. En 1907, il fut nommé directeur de la taxe

sauf Mlle Marie Adèle, fille de M. C. E. L. Dionne, C.R., de Québec, et la même année aux élections générales, il était élu député de Bonaventure à la législature provinciale. Il représente le même comté depuis lors.

NOUVEAU TARIF DES ETATS-UNIS.

PRODUITS AGRICOLES

Le 3 octobre 1913, la nouvelle Loi sur le Tarif des Etats-Unis a été adoptée, et elle est entrée en vigueur le jour suivant. Elle réduit considérablement le taux des droits sur nombre d'articles importés de l'étranger aux Etats-Unis, et semble devoir influencer grandement les relations commerciales futures entre le Canada et les Etats-Unis. La loi établit une liste d'articles imposibles, en séries (de A à N), et une liste générale d'articles exempts de droits.

Le changement le plus important, quant aux produits agricoles, est l'inscription sur la liste des produits exempts de droits, des articles suivants: bêtes à cornes, moutons, porcs, veau, agneau, jambon, bacon, lait, crème, laine et instruments agricoles. Le blé et les pommes de terre sont aussi exemptés de droits pour les pays qui admettent ces produits en franchise quand ils leur viennent des Etats-Unis; pour les autres pays, les droits sont de 10 p. c. par boisseau pour le blé, et de dix p. c. ad valorem, pour les pommes de terre. Les droits exigés par le Tarif général canadien étant de 12 cents par boisseau pour le blé et de 20 cents par boisseau pour les pommes de terre, les droits de douane des Etats-Unis s'appliquent donc, par conséquent, à ces produits, quand ils y sont importés du Canada. Pour les chevaux et les mules, les droits sont fixés à 10 p. c. ad valorem, au lieu de \$30 par tête, pour les animaux évalués à \$150 ou moins, et à \$25 p. c. ad valorem, pour les animaux évalués à plus de \$150 par tête.

On trouvera dans les relevés suivants un choix des principaux produits agricoles canadiens, avec les droits de douane actuels des Etats-Unis placés en regard de ceux de l'ancien tarif, ainsi qu'une liste d'articles maintenant inscrits sur la liste des produits exempts de droits, et placés aussi en regard des droits dont ils étaient autrefois frappés.

L'abolition des droits sur les bêtes à cornes a déjà eu comme résultat des achats considérables d'animaux canadiens par les acheteurs des Etats-Unis, et l'on considère généralement avec appréhension la diminution que fait subir ce commerce d'exportation au bétail canadien, jeune et plein de promesses. D'un autre côté, l'inscription de la laine sur la liste des articles exempts de droits paraît devoir donner une impulsion désirable à l'industrie de l'élevage des moutons, au Canada, et l'on s'attend à une augmentation considérable des troupeaux canadiens, sur les fermes de l'ouest, et dans la Colombie-Britannique.

L'article II de la Loi décide l'imposition de taxes proportionnelles sur le revenu, ce qui doit être considéré comme une nouvelle orientation de la politique fiscale des Etats-Unis, car quoique semblables taxes aient été imposées et perçues à l'époque de la guerre civile et aient été mises en vigueur pendant l'administration Cleveland, elles n'avaient pas, jusqu'ici, été une source constante de revenu public. On mettait en doute la légalité constitutionnelle de ces taxes, et l'augmentation spécialement de la taxe sur le revenu, la constitutionnalité de la Loi des Etats-Unis, par rapport au tarif, pour imposer tout droit à cet égard. Les nouvelles taxes sur le revenu, imposées par la Loi, sont de deux sortes: les taxes sur les revenus des particuliers, et les taxes sur les revenus des sociétés. Il y a une taxe sur les revenus des particuliers, et une taxe sur les revenus des sociétés. La taxe sur les revenus des particuliers est de 7 p. c. sur le revenu net, et la taxe sur les revenus des sociétés est de 15 p. c. sur le revenu net.

indirecte à la taxe directe. On croit généralement que la loi de 1913 n'est qu'un premier pas vers une adoption plus complète de la nouvelle politique, et l'avenir dira où s'arrêteront les Etats-Unis, dans cette direction.

Effroyable catastrophe sur le chemin de fer Moncton-Boucotoche

Une épouvantable catastrophe se produisit vendredi après-midi sur le chemin de fer Moncton-Boucotoche, à Scotch Settlement. Depuis plusieurs jours la voie de ce chemin de fer était encombrée de neige, et les trains avaient dû cesser leurs voyages.

Vendredi les directeurs tentèrent un effort suprême pour rétablir la circulation. Un convoi spécial de déblayement allant de Boucotoche à Moncton se mit en marche. Il se composait d'un chasse-neige, de deux locomotives, d'un char à passagers. Tous ces wagons renfermaient une nombreuse équipe d'hommes pour venir en aide, au besoin, au déblayement de la voie. Rendus à Scotch Settlement, les deux locomotives prirent quelque vitesse afin de faire une bonne trouée dans l'énorme banc de neige qui se distinguait à quelque distance. Rendus sur le milieu du pont le chasse-neige sauta hors les rails, et locomotives et wagons plongèrent dans le ruisseau tête la première. Ce fut un fracas épouvantable agrémenté du bruit assourdissant de la vapeur qui s'échappait avec furie des locomotives. Quatre hommes furent tués du coup, savoir:

- Frank Hall, gérant général du chemin de fer, Moncton; Gideon Smith, ingénieur de locomotive, Boucotoche; George Freeman, chauffeur, Boucotoche, et Sylvain Bourque, serrurier, Boucotoche. L'ingénieur Alex. McKie, eut un bras et une jambe fracturés. Le conducteur John McFadden, une jambe fracturée; William Bastarache fut aussi sérieusement blessé, de même qu'Allyre Richard. John McClinlaik et une vingtaine d'autres hommes, employés temporaires, furent plus ou moins contusionnés.

Comme bien l'on pense c'est un grand deuil pour Boucotoche. Moncton déplore aussi la mort du gérant du chemin de fer, M. F. N. Hall, qui était bien connu et fort estimé.

On se souviendra longtemps de cette terrible catastrophe, si douloureuse, mais qui aurait pu être encore plus grave, car il y avait à bord des chars, outre ceux que nous avons déjà nommés, Hilton Cormier, Thadée LeBlanc, Calixte Savoie, Philippe Arsenault, A. McNairn, Adolphe Collette, Wnt LeBlanc, E. Cormier, T. Collette, F. Cormier, L. Cormier, Robert Duplessis, F. Savoie, Jos. Carroll, Cyrille Richard, Nap. Alain, James Wray, Eugène LeBlanc, Russell Lawson, Charles Mills, Allyre Richard, Arthur LeBlanc, John LeBlanc, Albani Belliveau, Olivier Cormier, J. Lawson, A. Belliveau, T. LeBlanc, Joseph Melanson, A. Collette et A. Cormier, qui tous doivent une chandelle à leur ange gardien qui les a préservés du triste sort des quatre victimes emportés en un clin d'œil et lancés dans l'éternité.

Une enquête a été ouverte par M. le coroner R. L. Boisford, samedi après-midi. Le cadavre de Sylvain Bourque était méconnaissable quand on l'eut déterré de dessous les débris, samedi matin. La tête avait été séparée du cou, le reste du corps était tout mutilé.

Les rigueurs du présent hiver se prolongent outre mesure; deux mois de froid sibérien et de violentes bourrasques de neige—les plus anciens n'ont point mémoire de pareille chose.

Le Linceur M. nard, quart les bûches, etc.

L'ASS

du Nouveau-I

L'Exposit S'adresser détails.

10 février 1914

Le ten vendra à g pour : res

Shédiac, 3

Aux des I be

Messieurs.

Le go la Colonis diles Terr occupés un crédit tifs de rec Les A l'Assompt vernement Colonis égi offrir, plei fonds néer cent arpen toujours d

Cet ol autres pré bras, sauf d'argent qu Co notre imp tacle, mais rage, et de sans arger Sans gent qu'en est persua faisant ap sité de leu A cell régulière t de Rapatri curé de R Dr F. A. R pecteur d de Shédiac Inves écutif de neur de se

Ce qu Le mous; d'av çaise, un dent, d'un le Comité tard.

Nous charge de bien en o permanen premier li S'il se pas du m dans ce c existe une tre tout Ac tive.

Aussi une paroi ment avis rapport a et lui fou attendant sé aux cu coniller a chupren